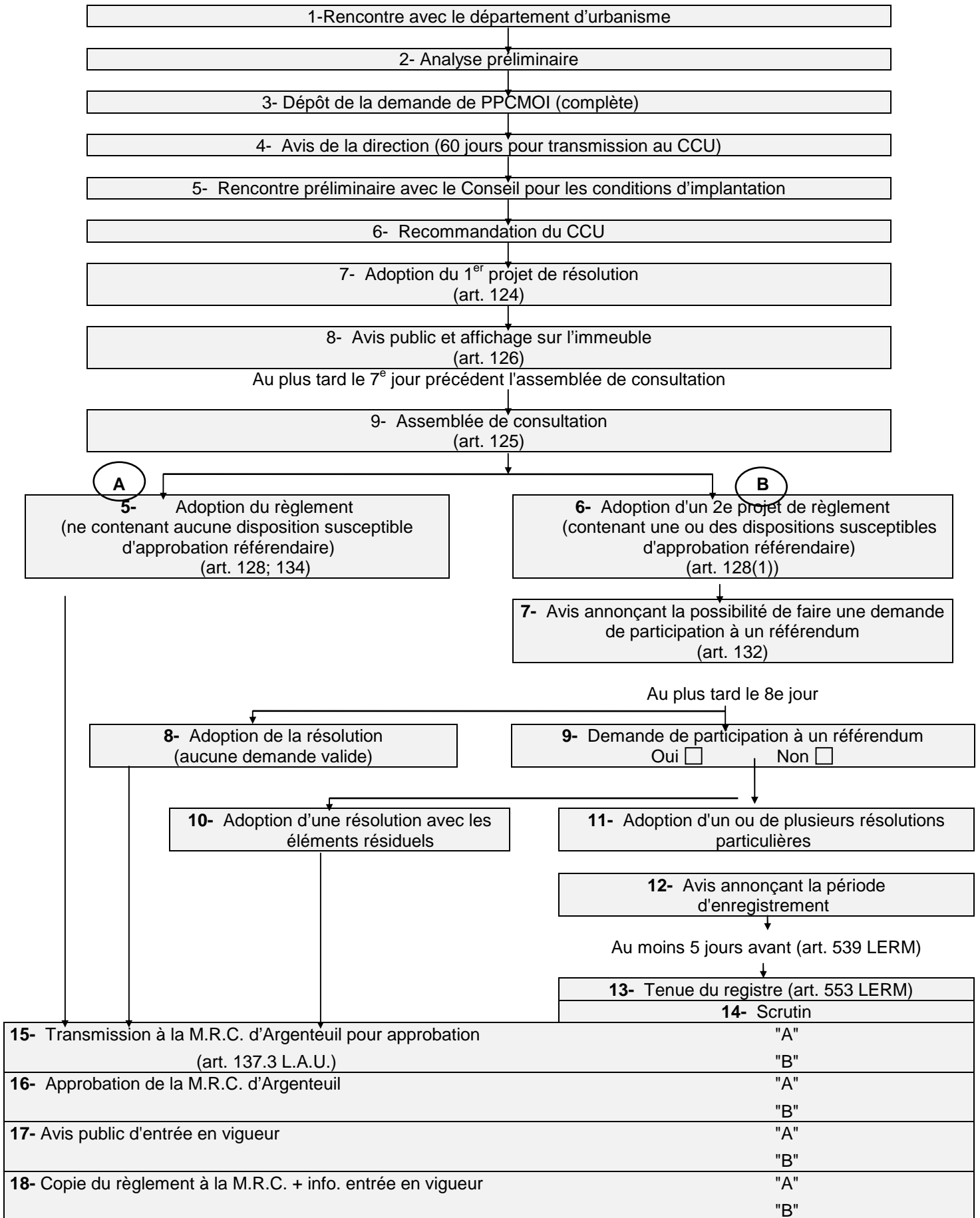


Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble # 229-2014

CHEMINEMENT DU DEMANDE DE PPCMOI



1- CRITÈRES D'ÉVALUATION

Une demande d'autorisation d'un PPCMOI est évaluée selon les critères suivant :

1°	Le projet est en harmonie avec les objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur;
2°	Le projet ne doit pas porter atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
3°	Les occupations prévues au projet sont compatibles avec celles du milieu d'insertion;
4°	La densité, en termes d'indice de superficie de plancher, des constructions existantes ou à ériger sur le terrain, l'implantation, la volumétrie générale et la hauteur des constructions existantes et à ériger sur le terrain s'intègre au contexte bâti;
5°	La mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine est favorisée pour les projets d'intégration et de nouvelles constructions et l'architecture s'intègre au milieu d'insertion et au cadre bâti environnant;
6°	Les aires extérieures sont mises en valeur en maximisant la protection des plantations et des arbres existants et l'ajout d'arbres et de plantations;
7°	Les accès pour les véhicules automobiles, les modes de signalisation pour les piétons et les véhicules ainsi que les espaces de stationnement répondent aux besoins du projet;
8°	Les impacts du projet en relation avec l'ensoleillement, le vent, la sécurité et la fonctionnalité du réseau routier, le bruit, les émanations et tout aspect environnemental pertinent;
9°	Le projet cadre avec les occupations du domaine public existantes ou prévues;

2- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION, D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Nom du projet :

Nom(s) du(es) propriétaire(s) :

Adresse du projet ou # lot(s) :

Date :

Matricule :

Art 3.2 Règlement 229-2014 :

Tout document relatif à une demande visant une dérogation à la réglementation d'urbanisme applicable pour la réalisation d'un projet particulier admissible soumis à la Municipalité doit contenir les éléments qui suivent :

Documents à fournir	oui/non	Commentaires
a) Un plan montrant l'occupation (usages, bâtiments, constructions et aménagements de terrain) actuelle du terrain visé par la demande d'autorisation ainsi que l'occupation des terrains voisins. On entend par terrains voisins tous les terrains situés à moins de 100 m des limites du terrain visé par la demande;		
b) Des photos de l'immeuble ou du terrain visé par la demande ainsi que des terrains avoisinants (à moins de 100 m);		
c) Un plan montrant les types d'occupation prévus du terrain et de constructions existantes à conserver ou à être transformées;		
d) Des esquisses montrant les différentes constructions ou ouvrages existants, modifiés ou non, et leur intégration dans le contexte bâti environnant;		
e) Un plan montrant les propositions d'aménagement des espaces extérieurs, de mise en valeur et de protection des plantations et espaces verts existants et prévus;		
f) L'estimation totale et par élément des coûts de réalisation (constructions seulement, aménagement du terrain fini avec plantations, etc.) ainsi qu'un échéancier de réalisation;		

g) Toute autre information permettant de comprendre la nature des travaux visés et leur évaluation en fonction des critères d'évaluation prescrits à l'article 18;		
h) Une liste des éléments dérogatoires aux différentes normes applicables des règlements d'urbanisme faisant l'objet de la demande.		
Frais d'analyse :	100.00\$	
Signature du(es) propriétaire(s) :		
COMMENTAIRE DU DÉPARTEMENT D'URBANISME :		